

CESAR

Société Anonyme au capital social de 8 631 542,40 €
Siège social : Zone Industrielle Clos Bonnet, 154, boulevard Jean Moulin - 49400 SAUMUR
381 178 797 RCS ANGERS

Par jugement rendu le 29 mars 2023, le Tribunal de Commerce de Bobigny a ouvert une procédure de liquidation judiciaire de la société CESAR avec poursuite d'activité jusqu'au 31 mai 2023.

Cette poursuite d'activité a pour objet de permettre une recherche de repreneurs de l'activité de sorte que les contrats de travail puissent être poursuivis et les commandes en cours exécutées.

La société CESAR a rencontré des difficultés résultant de la dégradation importante et brutale des facteurs économiques sur son marché.

L'exercice clos en 2022 n'avait pas permis à la société CESAR d'atteindre son équilibre financier avec un chiffre d'affaires de 1 890 K€ et une perte de 277K€, cependant, la fin de la crise sanitaire et la forte progression du carnet de commande avec les parcs d'attractions et les spécialistes des jouets permettait de d'envisager d'atteindre l'équilibre en 2023.

En effet la conjoncture économique nous permettait à la date du 28 septembre 2022 de prévoir pour l'exercice clos au 31/03/2023, un Chiffre d'affaires de 2800K€ notamment par un accroissement du CA auprès de nos clients les plus importants (DISNEYLAND et les spécialistes du jouet).

Le chiffre d'affaires prévu avec DISNEYLAND PARIS était de l'ordre de 730K€ mais la nouvelle crise de Covid en Chine qui s'est brutalement déclarée à partir du 20/12/2022 a retardé la fabrication et la livraison des déguisements et n'a pas permis de réaliser la totalité de cette prévision bien que le chiffre d'affaires ait connu une très forte augmentation passant de 131 622.79€ au 31/03/2022 à 633 059.01€ au 31/03/2023, soit une hausse de 480% (forte augmentation de chiffre d'affaires par rapport à la baisse constatée lors de la crise sanitaire).

Parallèlement le chiffre d'affaires avec les spécialistes du jouet qui devait suivre la tendance de progression a connu une courbe négative en raison de la soudaine perte totale du client Picwictoys repris par SMITHS TOYS qui, ayant son propre sourcing, n'a pas souhaité maintenir des relations commerciales avec CESAR. L'impact a été une perte directe de 140K€ de chiffre d'affaires du prévisionnel raisonnable, étant rappelé qu'en 2021 ce client avait réalisé 226K€ de chiffre d'affaires.

Dans le même temps, aussi bien les autres spécialistes du jouet (La Grande Récré, Jouéclub, KingJouet) que les généralistes (LECLERC, CARREFOUR, MONOPRIX, CDISCOUNT) baissaient le montant habituel de leurs commandes en raison des difficultés qu'ils rencontraient du fait d'une augmentation d'une ampleur imprévisible des prix des tarifs du transport maritime. En outre le prix des matières a connu une hausse inattendue. Ces distributeurs qui craignaient de ne pas pouvoir intégralement imputer ces hausses sur les consommateurs réduisirent drastiquement leurs commandes.

Ces évènements impactèrent particulièrement la société CESAR dont l'activité est caractérisée par sa forte saisonnalité (noël et carnaval).

Malgré ce contexte défavorable, la société CESAR a pu en 2023 réussir à s'approcher d'un équilibre d'exploitation mais elle n'a pu en revanche réaliser un bénéfice permettant de faire face à l'échéance de son plan de redressement du 27 février 2023.

Dans cette situation, la société CESAR a procédé dans les délais légaux à une déclaration de cessation des paiements qui a conduit à l'ouverture de sa liquidation judiciaire.